



Séparation avec un bien immobilier

Par **Severine01**, le **02/05/2019** à **14:58**

Bonjour à tous,

Je me permet de vous écrire afin que vous puissiez me clarifier sur une situation qui me tracasse.

Nous sommes propriétaire à part égal avec mon ex compagnons et nous sommes séparés. Monsieur veut racheter mes parts et nous avons rendez-vous chez le notaire ce mois-ci, j'ai donc pris mon propre appart avec les enfants.

En mars 2019, j'ai définitivement quitté le logement conjugal pour retrouver ma tranquillité et quiétude. Par ailleurs, je continue à payer ma part de crédit sans le moindre problème et j'ai par ailleurs conserve les clés de la maison, aussi la chambre que j'occupais est fermée à clé car j'ai encore mes affaires à l'intérieur.

Etant donné, que j'ai quitté une maison pour un appartement, je récupère mes affaires progressivement.

Hier, je me suis rendue à l'ancienne maison pour récupérer quelques affaires, je n'avais pas prévenu mon ex-compagnons de ma venue à la maison. Ayant travaillé ce jour, il m'a appelé pendant que j'ai été à la maison pour me dire que " je ne dois pas me rendre à la maison sans le prévenir, même si je paye le crédit, donc propriétaire à 50/50".

Il m'a dit qu'il a mis soit disant les cameras dans la maison et qu'il avait reçu un bip comme quoi, il y'avait une présence à la maison.

Je lui ai répondu que je n'étais pas obligé de le prévenir de ma présence à chaque fois, car je suis propriétaire de cette maison au même titre que lui. Seulement, j'ai décidé de partir avant la sortie de l'indivision.

Voici donc mes questions:

* Juridiquement, est-ce-que je-suis en tord de me rendre dans ma maison sans prévenir ?

*Puis-je lui remettre les clés de la maison avant notre rencontre chez notaire qui est fixé

finalement au 20 mai ?

*Puis-je lui demander une indemnité d'occupation, car je continue à payer la moitié du crédit ?
Je me retrouver à payer deux loyers, avec mon maigre salaire.

* A-t-il le droit de mettre les cameras dans notre maison sans me prévenir ?

Merci pour vos reponses

Par **Visiteur**, le **02/05/2019** à **16:44**

Bonjour

Oui, vous pouvez vous rendre dans cette maison

Oui, vous devriez recevoir un demi loyer, ce qui peut se faire avec un arrangement (écrit)
incluant le crédit.

Par **Severine01**, le **02/05/2019** à **16:49**

Merci pour la réponse et la pharse de méditation